



Communiqué de presse
Publication immédiate

**Publication du rapport du BAPE sur le projet de minicentrale à Val-Jalbert
La Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean accueille
avec enthousiasme ses conclusions**

Mashteuiatsh, le 13 juillet 2012, La Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean accueille avec enthousiasme le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, rendu public aujourd'hui, qui conclut que sur le projet de mise en valeur hydroélectrique de la rivière Ouiatchouan à Val-Jalbert ne comporte pas d'impacts notables sur le milieu naturel et l'attrait touristique du site au-delà de ce qui est déjà établi dans l'analyse contenue dans l'étude d'impact sur l'environnement et pour lesquels des mesures d'atténuation et d'intégration ont été proposées afin d'assurer sa réalisation dans une perspective de développement durable.

«Ce rapport vient prouver que l'approche adoptée par la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean pour le développement de ce projet était la bonne. Le BAPE a su reconnaître les efforts colossaux de la Société pour en faire un véritable projet communautaire en favorisant la participation de la population à toutes ses phases de développement, notamment grâce à au processus de préconsultation préalable et à l'ensemble de l'information diffusée», a déclaré M. Denis Taillon, porte-parole du projet et président du conseil d'administration de la Société.

Ce dernier tient d'ailleurs à adresser des remerciements particuliers à l'ensemble des citoyens et organismes qui ont participé, de près ou de loin, aux différentes activités et consultations publiques organisées par la Société. Leur contribution a permis de bonifier certains des aspects du projet et à le rendre plus acceptable socialement.

La Société se réjouit de constater que la Commission du BAPE valide les constats effectués dans l'étude d'impact sur l'environnement, déposée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs il y a presque un an jour pour jour, et adhère aux mesures d'atténuation et d'intégration qui y sont proposées.

En effet, la Commission du BAPE, dans son rapport, partage l'avis du promoteur concernant plusieurs enjeux majeurs du projet :

- La comptabilité du projet avec la vocation du site de Val-Jalbert et la protection patrimoniale qui lui a été accordée ;
- Les efforts d'intégration et d'harmonisation proposés, notamment en ce qui a trait aux infrastructures ;
- La mise en place d'un calendrier de travaux adapté en fonction des fortes périodes d'achalandage touristique ;

- Un débit esthétique et un horaire de gestion permettant de préserver l'attrait visuel de la chute Ouiatchouan en période touristique ;
- L'impact limité du débit réservé écologique dans le bief intermédiaire ;
- La faible qualité des habitats de poisson dans le bief intermédiaire et la garantie que le projet n'entraînerait aucune perte nette d'habitat ;
- Un programme de compensation favorisant l'omble de fontaine représentant une plus-value par rapport aux habitats perdus ;
- L'importance des retombées économiques associées au projet ;
- Assurer la pérennité du site de Val-Jalbert et une autonomie financière à la Corporation du Parc régional de Val-Jalbert ;
- Permettre aux quatre partenaires du projet, soit Pekuakamilnuatsh Takuhikan, la MRC du Domaine-du-Roy, la MRC Maria-Chapdelaine et la municipalité de Chambord, d'appuyer le développement socioéconomique du territoire par l'entremise de fonds dédiés alimentés par le partage des surplus générés au prorata de leur participation.

Les résultats de l'analyse de la Commission du BAPE envers le projet est une preuve de la qualité du travail réalisé par les administrateurs et le personnel de la Société, ainsi que par l'ensemble des spécialistes qui ont contribué à l'étude d'impact sur l'environnement réalisée par le Groupement Dessau-Nutshimit et BPR, en collaboration avec le Groupe Nippour, Subartique et Transfert Environnement.

M. Taillon tient aussi à saluer les efforts menés par partenaires financiers de la Société qui ont cru au projet dès le départ et lui ont témoigné son appui de multiples façons au cours de son élaboration. Il se réjouit aussi pour la Corporation du Parc régional de Val-Jalbert qui retirera d'importants bénéfices de l'exploitation de la centrale et qui pourra ainsi, comme l'a reconnu la Commission du BAPE, assurer la pérennité financière du site.

«Aujourd'hui, ce n'est pas seulement la Société mais toute la population du territoire des partenaires qui doit se réjouir des conclusions favorables du BAPE car ce projet, c'est surtout le leur! Il s'agit aussi d'une excellente nouvelle pour l'ensemble de la région car la Commission reconnaît que le projet s'inscrit dans l'orientation régionale de développer ses ressources naturelles. Sans oublier les phases de construction et d'exploitation qui vont générer d'importantes retombées économiques que nous comptons maximiser à l'échelle régionale», d'indiquer M. Taillon.

Considérant l'accueil favorable réservé au projet par la Commission du BAPE la Société s'attend à ce que les prochaines étapes, soit l'émission du décret d'autorisation et son acceptation par le conseil des ministres, puissent être franchies avec célérité. Celles-ci doivent être complétées le plus rapidement possible afin de pouvoir respecter l'échéancier fixé pour l'amorce des travaux soit le début de l'automne.

Pour consulter en détails le rapport de la Commission du BAPE, visitez le site internet de la Société au www.energievertelsj.ca. L'ensemble de la documentation concernant le projet de minicentrale sur la rivière Ouiatchouan à Val-Jalbert y est également disponible.

La Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean, organisme à but non lucratif créé en 2007, est issue d'un partenariat unique entre Pekuakamiulnuatsh Takuhikan (anciennement Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean), la MRC Maria-Chapdelaine et la MRC du Domaine-du-Roy. Sa mission est de favoriser le développement de projets axés sur la mise en valeur des énergies renouvelables du territoire et de maximiser les retombées locales et collectives. Rappelons que deux projets de la Société ont été retenus par Hydro-Québec, le 30 juin 2010, dans le cadre de son programme d'achat d'électricité de centrales hydroélectriques

de 50 MW ou moins. Il s'agit des projets d'aménagements hydroélectriques de la rivière Ouiatchouan au Village historique de Val-Jalbert et de la 11^e chute de la rivière Mistassini.

-30-

Source : M. Denis Taillon
Président du conseil d'administration
Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean

Entrevues : Alexandre Gauthier
Travail : 418-275-4262 poste 229
Cellulaire : 418-637-0530
Courriel : alexandre.gauthier@cgocable.ca